

Conseil des ministres du 26 avril 2013

PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2013

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a approuvé le programme national de réforme 2013.

Ce Programme national de réforme englobe les mesures prises au cours des douze derniers mois par le gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et Régions afin de rencontrer les objectifs fixés dans le Programme national de réforme d'avril 2011. Les objectifs ambitieux du Programme national de réforme de 2011 sont confirmés en dépit de la situation économique difficile. Les derniers indicateurs observés révèlent pour la plupart que les évolutions sont sur la bonne voie et que certaines d'entre elles dépassent même les objectifs déjà très ambitieux : à titre d'exemple, les indicateurs relatifs aux énergies renouvelables et à l'enseignement supérieur. En revanche, force est de constater que l'évolution d'autres indicateurs, par exemple dans le domaine de l'inclusion sociale, est décevante. Cette évolution s'explique incontestablement par le contexte économique difficile. Par ailleurs, il est nécessaire d'assainir les finances publiques si l'on veut maintenir notre niveau de bien-être et notre régime de sécurité sociale.

En outre, le gouvernement fédéral s'est également accordé sur la nécessité d'élaborer un plan de relance qui a été finalisé en juillet 2012. Ce plan s'est matérialisé sous forme d'une stratégie globale de relance de l'activité économique et de renforcement de la compétitivité en vue de promouvoir la croissance économique et l'emploi durable ainsi que de soutenir la croissance. Le souhait du gouvernement fédéral est de poursuivre l'élaboration de cette stratégie en concertation avec les partenaires sociaux et les Régions et Communautés.

Ce programme est le fruit de la collaboration intensive entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des Régions et des Communautés. Les programmes des Régions et Communautés sont annexés au présent document et décrivent plus en détail les mesures spécifiques qu'elles ont mises en oeuvre.